



#SPIP mobilisés : retraite – mobilité étendons et intensifions la lutte !

Nous voulons une mobilité par points : claire, transparente et paritaire

La CGT Insertion Probation n'a de cesse d'interpeler la DAP et le Ministère sur le projet des lignes directrices de gestion : pourquoi tant de haine à l'égard de vos agent.es ?

Pourquoi priver, sciemment, les agents de leur droit ? Pourquoi le faire alors que personne, pas même la DGAFP affublée de tous les maux quand cela arrange le Ministère, ne le réclame ? Pourquoi persister alors que plus de 80 services sont vent debout contre ce projet ? Pourquoi faire croire à un progrès alors que cela va générer des inégalités de traitement entre agents et entre services ? Enfin, pourquoi refuser tout dialogue autour de ce projet et décliner un calendrier dans la précipitation qui ne permet pas la consultation des représentants du personnel ?

Pour mémoire, voici un petit historique du simulacre de dialogue social depuis l'automne :

- 4/10 : bilatérale entre le Secrétariat Général et la CGT pour présenter les Lignes Directrices de Gestion Ministérielles. **Aucune information véritable pour les CPIP et renvoi vers la DAP.**
- 22/10 : réunion avec la sous-direction RH de la DAP pour présenter les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des CPIP pour l'année 2020 : **Maintien par la DAP de la cotation en dehors des postes profilés.**
- 18/11 : nouvelle réunion du SG pour présenter une 2e version des LDG : **la partie DAP concernant les CPIP n'est pas présentée.**
- 29/11 (soit 11 jours avant le premier CTM prévu) : **présentation par la DAP aux OS représentatives des personnels de la partie réservée aux corps spécifiques de l'AP : Disparition pour les CPIP de la cotation et apparition du tout profilage** avec entretiens préalables, envoi de CV et lettres de motivation etc..
Le même jour paraît le décret qui aurait permis le maintien des critères via l'inscription des CPIP dans l'annexe...
- 10/12 : report du CTM – 18/12 : boycott – 30/12 : 1^e réunion du CTM : **le SG refuse le dialogue et rejette tous les amendements de fond.** Pour nous, c'est le reflet de la méthode choisie par le Ministère : précipitation et absence de concertation. Faute de temps pour examiner tout le texte, le CTM est suspendu.
- 6/01 : **reprise du CTM** : maintien de la demande d'abandon de ce projet par les OS. Malgré l'entêtement de l'administration à imposer ce projet, elle concède une **nouvelle suspension** pour caler une réunion de travail complémentaire.
- 16/01 : séance de travail initiée par la secrétaire générale : **l'administration concède l'absence de profilage sur la majorité des postes de CPIP** – et éducateurs PJJ . Pour nous, le recours à un entretien devient donc superflu : l'administration suspend la séance et **demande un nouvel arbitrage ministériel** avant le nouveau CTM du 6/02.

Le travail de concertation qu'a refusé l'administration s'impose à elle en instance grâce à la pugnacité des représentants des personnels, portés par les agents qui se mobilisent pour lutter contre le recul net de leurs droits. Pourtant l'administration pourrait s'auto-saisir de ces questions et défendre l'intérêt de ses personnels ; d'autant que c'est un arbitrage qui ne lui coûterait rien ! Cette posture aurait été la bienvenue à l'orée de la Loi de Programmation Justice qui va alourdir et surcharger les organisations et les services déjà exsangues.

Seule la lutte paye, continuons de nous faire entendre et ne cédon pas devant les menaces de sanction.

Journées nationales de mobilisation des SPIP
Rassemblements et SPIP mort le 28/01 et 4/02

LE DROIT DES AGENT.ES EN 2020 si on ne réagit pas

Ministère

CGT

EGALITE DE TRAITEMENT

Individualisation de la mobilité sous le prisme de la carrière et possibilité de bloquer les agents sur poste.

Equilibre des choix de vie par la prise en compte de tous les motifs personnels de mobilité

Entretien de « compétences » et mise en concurrence d'agents formés aux mêmes fonctions

Maintien de la mobilité avec tableau de cotation : tout le monde connaît la règle et son nombre de points

EGALITE PROFESSIONNELLE

Exclusion du nouveau système de mobilité par profilage du corps le plus masculinisé du Ministère

Requalification des plus bas salaires et revalorisation des métiers à prédominance féminine

Seule la filière sécuritaire est préservée, tous les autres corps sont sacrifiés : calcul sur les 25 dernières années.



Egalité salariale
Retraite calculée
sur les 6 derniers mois

DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

↘ Clientélisme auprès des O.S majoritaires du corps de CEA et déni de la représentativité issue des élections professionnelles.

↗ Respect des élections professionnelles par corps et maintien des élus CAP comme interlocuteurs privilégiés.

FONCTION PUBLIQUE ET STATUT

Abandon des missions de l'Etat au profit de l'externalisation puis de la privatisation.

Création d'emplois statutaires et titularisation des contractuels.

Attaques du statut et des droits qui y sont liés, introduction de la rupture conventionnelle

Renforcement du statut général pour garantir un service neutre et impartial.

A venir ...

L'année 2020 reste *transitoire* du point de vue des LDG. Dès l'année prochaine, des LDG valables pour une durée de 5 ans seront appliquées, avec un contrôle plus strict de la DGAFP qui pourrait avoir pour conséquence l'ajout de nouvelles contraintes au détriment des agents (disparition des PSDV et instauration de durée minimale et maximale d'affectation sur un poste : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F459>)

Rassemblements et SPIP mort le 28/01 et 4/02